

# Département des affaires des Sauvages.

## QUÉBEC.

Les sauvages de cette province vivent surtout de la vente d'articles fabriqués par eux-mêmes, de la chasse et de la pêche ; et sur quelques-unes des plus grandes réserves, comme celles de Caughnawaga, Saint-Régis, Maniwaka, Témiscamingue et le Lac Saint-Jean, ils joignent la culture de la terre à ces industries ; et sur la plus grande partie des réserves on pratique plus ou moins le jardinage.

Les sauvages dans le bas du Saint-Laurent supplémentent leurs autres ressources par les profits qu'ils retirent en servant de guides aux touristes.

On n'a reçu aucune plainte de l'existence de misère exceptionnelle bien que parmi les sauvages, comme parmi les blancs il y ait des vieillards et des mendiants infirmes qu'il faut secourir de temps à autre.

Quelques-uns des agents sur les plus grandes réserves ont transmis des rapports encourageants sur les progrès faits en agriculture et en construction. Tous les agents s'accordent à représenter les sauvages sous leurs soins comme se conduisant bien et observant les lois.

Dans le cours de la dernière année la population sauvage de cette province s'est augmentée de quatre-vingt-deux.

## NOUVELLE-ÉCOSSE.

Tous les agents de cette province, à une seule exception près, font des rapports favorables de la moralité, de la bonne conduite et de l'industrie des sauvages dans leurs divisions respectives.

Ils ont continué leurs occupations ordinaires, la chasse, la pêche, la tonnellerie, la fabrication des paniers, la coupe de bois, la culture de la terre et le jardinage, avec des résultats satisfaisants.

La condition sanitaire des sauvages a été bonne en général ; la grippe, cependant, a sévi dans quelques-unes des réserves.

Il y a eu augmentation de quarante-neuf âmes dans la population sauvage de cette province durant l'année.

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

Les sauvages de cette province ont fait une exception remarquable comparée à ceux de toutes les autres anciennes provinces, excepté l'île du Prince-Edouard, en ce qu'il y a eu diminution notable durant la dernière année dans la population de treize réserves sur quinze. Les surintendants des sauvages n'assignent aucune raison pour cette diminution de population ; mais il est présumable que la maladie régnante, la grippe, est en grande partie responsable de ce résultat. Dans treize réserves il y a eu des diminutions de population variant de un à dix, et s'élevant en totalité à trente-neuf âmes ; tandis qu'il n'y a eu augmentation que dans deux réserves, quatre dans un cas, et un dans l'autre. Il y a donc eu diminution nette de trente-quatre dans le chiffre de la population sauvage de cette province.

Comme il est dit dans les rapports précédents de ce département, les sauvages dans la partie ouest de la province sont de la tribu des Amalécites, tandis que ceux de l'est sont des Micmacs qui sont de la même tribu que les sauvages de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard.

Ces sauvages s'occupent à peu près de la même manière que leurs frères de la Nouvelle-Ecosse.